

Visitez notre site Web à www.fhcc.coop

Échos de la FHCC

ÉDITION DE L'ONTARIO

À L'INTÉRIEUR

Hamilton 2002

Tout ce qu'il faut savoir au sujet de notre assemblée annuelle à Hamilton, du 19 au 22 juin

PAGES 1-4

Profil des membres du Conseil : Mark Paul

Un engagement continu à l'endroit de la formation des adultes motive le travail de Mark Paul au sein du mouvement.

PAGE 5

Questions et réponses

Le programme Prix écono-coop répond à vos questions au moment où la province s'apprête à déréglementer l'électricité.

PAGE 5

Toujours pas de nouveaux logements

L'Ontario ne tient pas sa promesse de novembre dernier de financer de nouveaux logements à prix abordable.

PAGE 8

Préparez-vous pour l'AGA à Hamilton en juin!

Commencez à vous préparer dès maintenant pour les assemblées annuelles de la FHCC et de la Région de l'Ontario. Nous vous avons préparé une semaine fort intéressante remplie d'ateliers, d'activités sociales et de divertissements, du 19 au 22 juin à Hamilton, en Ontario.

Des élections auront aussi lieu pour combler plusieurs postes au Conseil de l'Ontario et au Conseil d'administration de la FHCC pendant l'assemblée de Hamilton. Du nouveau cette année : la date limite pour les mises en candidature sera à 17 h, le mercredi 19 juin. Consultez le secteur *On parle coop*, la section réservée aux membres sur notre site Web, où vous trouverez une section spéciale qui vous aidera à mieux connaître les candidats et les candidates. Cliquez sur www.fhcc.coop.

voir «Préparez-vous» à la page 2

Une nouvelle ère commence pour les coopératives de l'Ontario

Les 22 000 ménages qui vivent dans les coopératives relevant des programmes de l'Ontario (le quart de tous les ménages des coopératives du Canada) relèvent maintenant de l'administration municipale. Toronto a été la dernière municipalité de la province à prendre en charge l'administration des programmes de logement social, depuis le 1er mai. On trouve des coopératives du programme de l'Ontario dans 31 municipalités à l'échelle de la province.

voir «Une nouvelle ère» à la page 2

Un hommage aux employé(e)s

Les employé(e)s des coopératives de l'Ontario qui comptent cinq ans de service ou plus recevront des prix de la Région de l'Ontario à l'assemblée annuelle. C'est la première fois que nous décernerons des prix aux employé(e)s des coopératives d'habitation de l'Ontario et des entreprises de service d'aide à la gestion pour leurs années de service. Ces prix reconnaissent la contribution essentielle des employé(e)s à la réussite des coopératives d'habitation.

Seront admissibles à un certificat de reconnaissance les employé(e)s qui comptent cinq ans de services continus dans leur coopérative d'habitation actuelle ou 10, 15, 20 ans (ou plus) de services combinés au sein de toute coopérative d'habitation canadienne qui est, ou qui peut être, membre de la FHCC. Pour recevoir ce prix, l'employé(e) doit travailler pour une coopérative d'habitation de l'Ontario qui est membre de la FHCC ou avec une entreprise de services d'aide à la gestion qui est membre de la FHCC et qui travaille dans une coopérative d'habitation de l'Ontario membre de la FHCC.

Vous trouverez plus d'information et un formulaire de mise en candidature sur la page d'accueil de la Région de l'Ontario à www.fhcc.coop. Envoyez votre formulaire avant le 31 mai. Pour de plus amples renseignements, appelez la Région de l'Ontario au 1-800-268-2537 (366-1711 à Toronto). Courriel : info@fhcc.ca

suite de la page 1

Préparez-vous

Depuis l'adoption de la Loi sur la réforme du logement social en décembre 2000, la province a publié des centaines de pages de règlements détaillés régissant la plupart des activités des coopératives. Les municipalités ont eu la possibilité d'ajouter des règles locales. Une nouvelle structure, la Société des services de logement social, a été créée et elle aura également ses propres secteurs de responsabilité.

Mais même avec toutes ces lois, ces règlements et ces règles locales, il reste encore des incertitudes majeures pour les coopératives de l'Ontario. Une des principales inconnues concerne les données de référence qui seront utilisées pour établir les coûts d'exploitation et les revenus de base des coopératives. Si les données de référence ne sont pas établies au niveau approprié, cela pourrait avoir un effet sur la santé financière à long terme des coopératives.

Le bureau de la Région de l'Ontario continue de publier le Bulletin à l'intention des coopératives du programme de l'Ontario pour transmettre les plus récentes nouvelles au sujet de la réforme et du transfert. Nous publions également Info-transfert, une série d'outils de gestion pour le nouveau programme. Ces deux séries de publications sont envoyées à toutes les coopératives du programme de l'Ontario et elles sont également accessibles dans la section de la Région de l'Ontario sur le site Web de la FHCC à www.fhcc.coop 🏠

suite de la page 1

Une nouvelle ère

À l'assemblée de la Région de l'Ontario et à l'assemblée nationale, les membres voteront sur des résolutions qui façonneront l'avenir du mouvement de l'habitation coopérative. Vous trouverez de l'information au sujet des résolutions sur notre site Web. Des résolutions d'urgence peuvent aussi être présentées pendant les assemblées.

Une des meilleures façons d'en apprendre davantage au sujet de l'assemblée annuelle est d'assister à la réunion des délégué(e)s dans votre région. Allez sur le site www.fhcc.coop pour en savoir plus. Vous pouvez aussi appeler votre fédération locale, la FHCC à Ottawa ou le bureau de Toronto pour connaître les dates et les endroits.

Les inscriptions pour les coopératives de l'Ontario sont déjà en hausse pour l'assemblée de 2002, d'environ 20 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier. Si vous n'êtes pas encore inscrit, allez sur le site Web de la FHCC à www.fhcc.coop pour obtenir toute l'information concernant l'inscription. Vous pouvez aussi appeler **Laurette Jones**, la chargée des inscriptions à l'AGA, au 1-800-465-2752 (à Ottawa, composez le 613-230-2201), poste 402.

Le nouveau partenariat municipal sera le point de mire à l'assemblée de Hamilton

La nouvelle ère de l'administration municipale pour les coopératives du programme de l'Ontario sera le sujet de sept ateliers à l'assemblée annuelle de la Région de l'Ontario à l'AGA de la FHCC, qui se déroulera du 19 au 22 juin.

La liste complète des ateliers est affichée sur notre site Web à www.fhcc.coop. Voici un aperçu des sept ateliers sur les municipalités et les coopératives :

► **Le transfert des programmes : que se passera-t-il la première année?** La *Loi sur la réforme du logement social* et les règlements provinciaux prévoient plusieurs changements. Mais à mesure que les gestionnaires de services ajouteront des règles locales, nous pourrions avoir d'autres défis à relever. Venez découvrir ce qu'il y a de plus récent sur la scène provinciale et municipale.

► **La Société des services de logement social et la mise en commun des investissements : un nouvel organisme pour une nouvelle ère?** La Société des services de logement social (SSLS) jouera un rôle important. Quelles décisions prendra cette société? Comment ces décisions toucheront-elles les coopératives?

► **L'administration des LIR pour les coopératives du programme de l'Ontario après le transfert.** La plupart des municipalités délèguent l'administration des loyers indexés sur le revenu (LIR) aux coopératives. Seules quelques-unes prévoient intégrer le logement social aux programmes d'aide sociale et de garderie. Cet atelier examinera la Loi et ses répercussions sur l'administration des LIR.

► **Le nouveau modèle de financement et les exigences de rapport : comment tout cela fonctionnera-t-il?** Cet atelier s'adresse aux employé(e)s des coopératives qui veulent avoir une

idée concrète du nouveau modèle de financement et des exigences de rapport.

► **Tables rondes des gestionnaires de services sur l'accès coordonné et la vérification des revenus.** La *Loi sur la réforme du logement social* et les règlements ont créé des défis importants, puisque les municipalités devront établir de nouveaux systèmes et adopter de nouvelles politiques. Il y aura deux tables rondes, chacune avec trois représentants municipaux, qui aborderont les sujets de l'accès coordonné et de l'administration des LIR/vérification des revenus.

► **Le nouvel ordre : une perspective du milieu municipal (mini-atelier).** Nous avons réuni un groupe de gestionnaires de services pour tenir un débat sur ce nouvel ordre. Cet atelier vous donnera l'occasion de poser des questions et de discuter avec des représentants expérimentés dans le secteur du logement municipal.

► **Nouvelles coopératives, nouveaux logements.** Grâce à des campagnes politiques efficaces menées par les membres des coopératives et d'autres militants, nous avons obtenu de nouvelles initiatives de financement dans le secteur du logement. Nous examinerons les plus récentes initiatives fédérales, provinciales et municipales et nous verrons comment les coopératives peuvent tirer profit de ces possibilités. Cet atelier s'adresse tant aux nouveaux qu'aux plus expérimentés.

Les coopératives du programme de l'Ontario devraient assister à au moins un des ateliers municipaux à l'assemblée annuelle. Pour plus de précisions, consultez la documentation concernant l'inscription envoyée aux coopératives membres ou allez sur le site Web de la FHCC à www.fhcc.coop 🏠

AGA 2002 - Hamilton, du 19 au 22 juin

Une assemblée nationale améliorée

Si vous avez déjà assisté à d'autres assemblées annuelles de la FHCC, vous remarquerez certains éléments différents dans la nouvelle édition améliorée de 2002 :

- ▶ la réunion d'affaires commencera le vendredi après-midi (juste après l'assemblée annuelle de la Région de l'Ontario) et se terminera le samedi;
- ▶ les mises en candidature pour le Conseil de l'Ontario, le Conseil d'administration et le Comité des finances doivent être présentées avant 17 h, le mercredi 19 juin;
- ▶ les candidat(e)s prendront la parole à la séance de rencontre des candidat(e)s le vendredi matin; et
- ▶ grâce à des frais spéciaux et à des remboursements pour les frais de déplacement, il sera plus facile pour les petites coopératives de participer.

Une des meilleures façons d'en apprendre davantage au sujet de l'assemblée annuelle est d'assister à la réunion des délégué(e)s dans votre région. Allez sur le site www.fhcc.coop pour en savoir plus. Vous pouvez aussi appeler votre fédération locale, la FHCC à Ottawa ou le bureau de Toronto pour connaître les dates et les endroits.

Les préparatifs vont bon train

«Nous sommes très enthousiastes pendant que le décompte jusqu'au 19 juin se poursuit pour l'assemblée annuelle de Hamilton», souligne **Angie Armstrong**, la coordonnatrice locale, qui dirige un groupe de plus de 100 bénévoles chargé de préparer l'assemblée annuelle. «Le comité de planification a travaillé très fort depuis septembre dernier pour produire une assemblée exceptionnelle.»

Angie vous donne un conseil important : n'oubliez pas de vous inscrire tôt pour la visite des coopératives. En raison de changements au calendrier de l'assemblée de cette année, il y aura seulement une visite avec deux autocars, le mercredi après-midi.

Y serez-vous?

La soirée sociale de jeudi (le 20 juin) sera une activité spéciale. Vous êtes convié(e)s à Liuna Station, une gare patrimoniale convertie des années 1930 qui figure maintenant parmi les plus importantes installations sociales de Hamilton. Les billets pour la soirée sociale, qui débutera à 19 h, se vendent 12 \$ et vous pouvez les réserver en utilisant le formulaire de réservation que vous trouverez

dans la trousse sur les ateliers. Les billets pour le dîner (qui comprend la soirée sociale), au coût de 25 \$, sont en vente à la **Golden Horseshoe Co-operative Housing Federation**. Vous trouverez un formulaire spécial dans la trousse d'information sur les ateliers envoyée à tous les participant(e)s inscrit(e)s.

Élections au Conseil de l'Ontario

Le 21 juin, à l'AGA 2002 de Hamilton, les délégué(e)s voteront pour combler quatre postes au Conseil de l'Ontario.

La période de mise en candidature pour ces postes se terminera à 17 h, le 19 juin. Les formulaires de mise en candidature et d'autres renseignements sont disponibles sur le site Web de la FHCC à www.fhcc.coop. Vous pouvez aussi appeler le bureau de la Région de l'Ontario au 1-800-268-2537 (366-1711 à Toronto). Courriel : info@fhcc.ca

Les élections pour le poste de représentant(e) du nord de l'Ontario au Conseil de l'Ontario ont eu lieu le 27 avril, mais les résultats n'étaient pas disponibles au moment d'aller sous presse. Consultez le site Web de la Région de l'Ontario à www.fhcc.coop pour les plus récentes nouvelles.

CLIQUEZ POUR VOUS BRANCHER

La FHCC devient «point-coop»

La FHCC s'est jointe à d'autres organismes coopératifs sur l'Internet en changeant notre adresse Internet à «point-coop».

Depuis le 30 janvier, les coopératives et les caisses de crédit peuvent enregistrer des adresses Internet dans le nouveau domaine «point-coop». Ce nom de domaine spécial nous permet de signaler à nos membres et à d'autres sur Internet notre statut unique de coopérative.

Allez sur le site www.fhcc.coop et consultez notre site Web national, la section de la Région de l'Ontario, le Réseau des membres et ayez accès à beaucoup de renseignements pratiques et intéressants au sujet des coopératives au Canada et en Ontario.

Toutes les coopératives peuvent se procurer une adresse «point-coop». Allez sur le site www.coop et cliquez sur le lien «Achetez votre nom de domaine». Vous trouverez de l'information générale et vous pourrez vous inscrire. Les coopératives doivent avoir une carte de crédit pour acheter un nom de domaine. Chaque nom de domaine coûte 80 \$ US par année et l'inscription doit être d'au moins deux ans. On vous demandera d'entrer vos coordonnées et d'indiquer si vous appartenez à un organisme coopératif en particulier.

Les membres de la FHCC sont affiliés à la **Canadian Co-operative Association**. Choisissez CCA sur la menu défilant des organismes participants et utilisez ensuite le nom de la FHCC comme deuxième référence.

Profil des membres du Conseil : Mark Paul – Un fervent de la formation dans les coopératives

Mark Paul en est à son deuxième mandat au Conseil de l'Ontario. Il est chargé des services aux membres pour la **Central Ontario Co-operative Housing Federation (COCHF)**. Il vit dans une coopérative d'habitation et oeuvre au sein du mouvement de l'habitation coopérative depuis plus de deux décennies. Au cours des années 1970, en terminant sa maîtrise en éducation des adultes, Mark a été envahi par «beaucoup d'idées sur les types de communautés et les différents genres de formation. J'explorais et j'expérimentais beaucoup de nouvelles approches à la vie.»

En 1979, il a aidé à développer la **Community Alternatives Co-op**, une coopérative de 15 logements à Vancouver. Il a emménagé dans la **coopérative Le Coeur**, un ensemble de 77 logements à Vancouver, en 1981. Pendant son séjour sur la côte Ouest, Mark était chargé de la formation des membres pour la **Columbia Housing Advisory Association**, un groupe de ressources techniques. Il a également été animateur pour la **CHF BC** et il a siégé au conseil d'administration de la **COHO Management**. Mark a également siégé à divers comités de la FHCC, dont notre ancien comité de la formation.

Mais les tentations de Kitchener ont ramené Mark de Vancouver en 1989. Il a été embauché par la **Waterloo-Wellington Non-Profit Homes** pour développer de nouvelles coopératives et s'occuper de la formation des membres. En 1993, Mark a été embauché par la COCHF.

Pourquoi Mark est-il tellement actif dans l'habitation coopérative? «Ce sont les gens. Je travaille avec des gens que j'aime, des gens qui partagent les mêmes intérêts que moi», précise-t-il. «Étant le seul employé à la fédération, j'ai une excellente occasion de mettre à contribution toutes mes expériences et mes compétences. Je n'arrête jamais.»

«La pénurie de logements à prix abordable est un défi majeur pour les coopératives», souligne Mark. «Nous devons aussi travailler très fort pour protéger notre autonomie et garder nos membres engagés. Les gens emménagent dans des coopératives parce qu'ils cherchent désespérément un logement, non pas parce qu'ils souscrivent aux idéaux des coopératives.

voir «Mark Paul» à la page 9

Questions et réponses au sujet de la déréglementation de l'électricité en Ontario

Le 1er mai 2002, le gouvernement de l'Ontario a amorcé la prochaine phase de son projet de déréglementation et de privatisation de l'électricité. Voici quelques questions et réponses préparées par le programme Prix écono-coop, le programme d'achats collectifs des coopératives d'habitation de l'Ontario.

Que devriez-vous faire? Rien pour le moment. Prix écono-coop recommande que vous attendiez jusqu'à juin avant de prendre une décision. Rien ne presse. Votre service public local continuera de vous approvisionner en électricité. Le prix de l'électricité devrait être plus bas en mai et en juin. Méfiez-vous des vendeurs d'électricité qui font du porte-à-porte. Ils essaient de créer un sentiment de panique chez les consommateurs pour les inciter à signer un contrat.

Que se produira-t-il après le 1er mai? Personne ne le sait avec certitude, mais voici ce que nous savons :

- ▶ la consommation d'électricité est très faible en mai. Cela signifie que le prix de l'électricité devrait diminuer en mai, immédiatement après la déréglementation;
- ▶ la demande la plus forte pour l'électricité est au mois d'août. Le prix de l'électricité augmentera en juillet et atteindra un sommet au mois d'août.

Comment les coopératives peuvent-elles se protéger contre la hausse des prix?

Nous prévoyons que le prix fixe offert actuellement par les détaillants d'électricité sera plus bas en mai après la déréglementation. À l'heure actuelle, les détaillants se constituent un coussin dans leur prix pour ne pas perdre d'argent.

Nous pensons que les coopératives pourront négocier un prix plus bas en juin, un mois après l'entrée en vigueur de la déréglementation. Prix écono-coop surveille le marché de près et vous tiendra informé de tout changement important.

...vous paierez plus pour l'électricité si vous signez avec un détaillant.

Comment l'électricité sera-t-elle facturée après la déréglementation?

Après le 1er mai, votre facture mensuelle décrira séparément les coûts suivants :

- ▶ le prix de l'électricité par kilowatt heure (kwh);
- ▶ le prix de transmission - le coût pour acheminer l'électricité des installations productrices jusqu'à votre collectivité (à l'heure actuelle, les frais d'acheminement sont compris dans les frais d'électricité de 6,46 cents);

- ▶ les frais de distribution - le coût d'acheminement de l'électricité au sein de la collectivité jusqu'à votre résidence;
- ▶ les frais de transition à un régime concurrentiel - des frais que tous les consommateurs doivent payer pour aider à réduire l'ancienne dette de 40 milliards de dollars d'Hydro-Ontario.

Les frais de transmission, de distribution et de transition à un régime concurrentiel seront fixés par la Commission de l'énergie de l'Ontario. Le seul coût qui ne sera pas réglementé est le prix de l'électricité.

Combien paierez-vous pour votre électricité? À l'heure actuelle, les consommateurs résidentiels en Ontario paient 8,02 cents par kwh pour l'électricité, tous frais compris. En mars 2002, l'Ontario Power Generation vendait l'électricité 4 cents par kwh. Seulement la moitié de la facture couvre l'électricité, le reste du coût couvre les frais de transmission et de distribution. Après la déréglementation, vous devrez ajouter les frais de transition à vos factures. Le montant exact de ces frais n'a pas encore été déterminé. Le prix de l'électricité devrait diminuer mais, en raison des frais additionnels, vous paierez plus cher.

voir «Questions et réponses» à la page 9

La Municipalité régionale de Durham adhère à la FHCC

La Municipalité régionale de Durham est la première municipalité à joindre les rangs de la FHCC à titre d'organisme associé. Compte tenu qu'environ la moitié des coopératives de l'Ontario relève de l'administration municipale, la FHCC a ouvert la porte pour permettre aux municipalités d'adhérer à notre fédération nationale. Depuis ce temps, les villes de Peel et London ont ajouté leur nom à la liste.

À titre d'organismes associés, les municipalités pourront assister aux assemblées annuelles et recevoir des bulletins d'information de la FHCC et de la Région de l'Ontario. Toutefois, les organismes associés ne votent pas aux élections de la FHCC et ils n'ont pas le droit de voter sur les résolutions aux assemblées annuelles.

Une invitation pour adhérer à la FHCC a été envoyée à tous les gestionnaires de services municipaux en Ontario qui administrent des programmes de coopératives d'habitation. 🏠

La SCHL nous accorde des fonds

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a offert une aide financière à la FHCC pour nous permettre d'effectuer un travail plus détaillé sur notre projet visant à créer une agence nationale pour administrer les programmes de coopératives d'habitation fédérales.

«C'est un pas très positif», souligne **Wes Hosler**, le président de la FHCC. «Nous pouvons établir des plans de mise en oeuvre détaillés pour notre

agence sans dépenser l'argent de nos membres. Cela démontre aussi que la SCHL prend ces négociations au sérieux.»

La principale préoccupation de la SCHL concerne le niveau de risque pour le gouvernement, notamment en ce qui touche le rôle de l'agence auprès des coopératives en difficulté. Après avoir rencontré des hauts responsables de la SCHL, la FHCC a accepté de fournir plus d'information au sujet de ce que nous prévoyons faire pour nous assurer que les coopératives fonctionnent bien. Le financement de la SCHL servira à couvrir le coût de ce travail.

La FHCC a élaboré sa proposition d'agence après que le gouvernement fédéral a décidé en 1996 de ne plus administrer les programmes de logement social. Pour plus de précisions au sujet de l'agence, consultez notre site Web à www.fhcc.coop ou appelez **Merrilee Robson**, la chargée des communications, au 1-877-533-2667. Courriel : mrobson@fhcc.ca 🏠

La sécurité au travail

À l'heure actuelle, la protection en vertu de la Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario n'est pas obligatoire, mais les coopératives devront être assurées à l'avenir.

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) déclarera officiellement que les coopératives d'habitation ne sont pas obligées d'être protégées en vertu de la loi provinciale sur la sécurité au travail, d'après **L.A. Liveridge**, un avocat dont le bureau de la Région de l'Ontario a retenu les services pour éclaircir la question de la protection en matière de sécurité au travail.

voir «La sécurité au travail» à la page 9

Nouveau Cabinet en Ontario

M. **Chris Hodgson**, nommé ministre des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario en février 2000, a conservé son poste et acquis de nouvelles responsabilités. Le nouveau premier ministre de l'Ontario, M. **Ernie Eves**, a procédé à un remaniement du Cabinet provincial le 15 avril.

Le ministre Hodgson a le record peu envieux d'avoir pris le plus de temps parmi tous les ministres de l'Ontario au cours des quinze dernières années à rencontrer le mouvement de l'habitation coopérative. Au cours des 14 mois depuis que le ministre Hodgson a assumé le portefeuille du Logement, la Région de l'Ontario a envoyé trois demandes officielles et d'innombrables appels téléphoniques pour organiser une rencontre. Le ministre Hodgson a refusé de rencontrer le Conseil de l'Ontario et d'autres groupes de défense du logement.

Le personnel de la Région de l'Ontario continue de rencontrer régulièrement les hauts responsables provinciaux du logement, mais il y n'y a pas eu de rencontre entre les dirigeants élus du mouvement de l'habitation coopérative (le Conseil de l'Ontario) et la direction politique au sein du ministère du Logement depuis la nomination du ministre Hodgson en février 2001.

Les médias indiquent que le premier ministre Eves veut une administration «plus ouverte» et une plus grande consultation. Le bureau de la Région de l'Ontario renouvellera sa demande pour rencontrer le ministre Hodgson.

Le Cabinet de l'Ontario aura deux nouveaux ministres associés pour les Affaires municipales et le Logement. M. **Brian Coburn** (Ottawa Orléans), qui sera chargé des questions rurales, et Mme **Tina Molinari** (Thornhill), qui sera chargée des questions urbaines.

Les membres participent aux élections partielles

Les membres des coopératives d'habitation ont participé activement à deux élections partielles provinciales au mois d'avril à North Bay et à Orangeville. Deux dépliants ont été envoyés à tous les ménages coopératifs dans ces deux collectivités. Un des dépliants décrivait la nouvelle loi concernant l'inscription des électeurs, présentée dans un climat de confusion pendant les élections provinciales de 1999. L'autre dépliant renfermait de l'information générale au sujet des coopératives et des problèmes de logement, ainsi que des questions à l'intention des candidat(e)s.

Des membres de coopératives ont également travaillé avec nos alliés

pour organiser des rencontres avec les candidat(e)s dans chaque circonscription. Ces rencontres et d'autres activités ont permis de mettre en évidence les enjeux des coopératives d'habitation pendant les élections partielles.

Cet été, invitez un(e) élu(e) à un pique-nique ou à un barbecue

L'été, beaucoup de coopératives profitent du beau temps pour organiser des pique-niques, des barbecues et d'autres activités spéciales. Les coopératives devraient penser à inviter des député(e)s provinciaux et fédéraux et des élu(e)s municipaux à des activités d'été. Vous contribuez ainsi à mettre «un visage humain» sur les coopératives. Cela aide aussi à faciliter l'obtention d'une rencontre la prochaine fois que votre coopérative veut s'adresser à ses représentants fédéraux, provinciaux et municipaux.

Si un(e) élu(e) participe à une activité estivale dans votre coopérative et que vous voulez connaître les plus récentes nouvelles d'Ottawa, de Queen's Park ou de votre municipalité, appelez votre fédération locale ou **Michael Shapcott** au bureau de la Région de l'Ontario de la FHCC au 1-800-268-2537 (à Toronto, composez le 416-366-1711). Courriel : mshapcott@fhcc.ca.

Les partis politiques de l'Ontario se préparent

Les prochaines élections provinciales de l'Ontario n'auront peut-être pas lieu avant un an, mais les partis politiques provinciaux ont déjà commencé à préparer leur programme électoral.

Le Nouveau Parti démocratique est le premier des trois principaux partis à rendre public un énoncé de politique. Son document, intitulé *A Brighter Idea for Ontario's Cities*, est affiché sur l'Internet à www.abrighteridea.ca/urban/index.html. Le NPD propose de financer près de 10 000 nouveaux logements coopératifs, sans but lucratif et en milieu de soutien par année. Il prévoit également rétablir le contrôle des loyer.

Le Parti libéral de l'Ontario a mis sur pied un comité chargé de préparer sa politique électorale et on prévoit que les Libéraux appuieront le développement de nouveaux logements sociaux, y compris des coopératives d'habitation.

Le Parti progressiste conservateur n'a pas dévoilé sa politique électorale. Le prochain budget provincial, qui devrait être présenté à la fin de mai, donnera sans doute des signaux importants quant aux intentions du gouvernement dans le secteur du logement. 🏠

suite de la page 5

Mark Paul

C'est un défi pour nous. À titre de formateur, je crois que les coopératives doivent mieux former leurs membres. Ce n'est pas une activité qu'il faut rajouter après coup. La formation des membres est aussi importante que d'empêcher les fuites dans la toiture.»

Lorsqu'il ne travaille pas pour les coopératives, Mark est un averse randonneur sur les pistes de l'escarpement du Niagara. Il adore les concerts symphoniques, le théâtre local et les festivals de folklore. 🏠

suite de la page 6

Questions et réponses

Ce que les détaillants d'électricité ne vous disent PAS! Les détaillants d'électricité essaient de vous convaincre que vous paierez moins cher si vous signez un contrat avec leur entreprise. Ils offrent un prix fixe de 4,3 cents ou plus le kwh. C'est plus que le prix offert actuellement par l'Ontario Power Generation. Mais, puisque la facture d'électricité comprend les frais de transmission en plus du coût de l'électricité, ils essaient de vous convaincre que vous paierez moins. En fait, vous paierez plus pour l'électricité si vous signez avec un détaillant d'électricité.

Le programme Prix écono-coop vous tiendra informé et vous proposera une solution de rechange. Pour en savoir plus, appelez **Miriam Wohl** à Prix écono-coop au (416) 465-8688. 🏠

suite de la page 7

La sécurité au travail

La loi provinciale exclut toutes les industries de l'obligation d'être protégées en vertu des lois sur la sécurité à moins qu'elles ne soient nommées expressément dans la Loi ou dans les règlements. Puisque les coopératives d'habitation ne sont pas nommées dans la Loi, la protection n'est pas obligatoire.

Toutefois, la CSPAAT se prépare à réexaminer la Loi et elle pourrait recommander que toutes les industries, y compris les coopératives d'habitation, relèvent de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail.

La Région de l'Ontario continuera de suivre l'évolution de la situation à la Commission et nous informerons nos coopératives membres. 🏠

Visitez notre site Web à www.fhcc.coop.



Échos de la FHCC

LE MOT DE LA FIN



La Fédération de l'habitation
coopérative du Canada

Bureau national

311-225, rue Metcalfe,
Ottawa (Ontario) K2P 1P9
Tél. (613) 230-2201 Téléc. (613) 230-2231
Sans frais : 1-800-465-2752

Région de l'Ontario

207-2, rue Berkeley,
Toronto (Ontario) M5A 4J5
Tél. (416) 366-1711 Téléc. (416) 366-3876
Sans frais : 1-800-268-2537

Vancouver Office

204-5550, rue Fraser,
Vancouver (C.-B.) V5W 2Z4
Tél. (604) 879-4116 Téléc. (604) 879-4186
Sans frais : 1-877-533-2667

Winnipeg Office

162-2025, ave. Corydon, bureau 192
Winnipeg (Manitoba) R3P 0N5
Tél. (204) 989-5963 Téléc. (204) 487-6407
Sans frais : 1-888-591-3301

Halifax Office

1099, rue Marginal, bureau 201
Halifax (N.-É.) B3H 4P7
Tél. (902) 423-7119 Téléc. (902) 423-7058
Sans-frais : 1-866-213-2667

Rédacteur en chef : Michael Shapcott

Idées d'articles, commentaires ou questions?
Appelez le **1-800-268-2537** (366-1711 à
Toronto). Courriel : mshapcott@fhcc.ca

© FHCC 2002 LES ARTICLES PEUVENT ÊTRE REPRODUITS.
VEUILLEZ INDIQUER QUE LA FHCC EN EST L'AUTEUR

Aucune entente de logement

Une fois de plus, les membres des coopératives d'habitation et nos alliés se font entendre lorsqu'il s'agit d'une nouvelle entente fédérale-provinciale en matière de logement. En novembre dernier, le gouvernement fédéral a signé une Entente cadre pour le logement abordable avec toutes les provinces et territoires à la réunion de Québec. L'entente de Québec demande à chaque province et territoire de négocier une entente distincte avec le gouvernement fédéral. Les négociations avec l'Ontario ont commencé en décembre. Le gouvernement fédéral dépensera 245 millions pendant cinq ans pour construire de nouveaux logements dans cette province, et l'Ontario devrait égaler ce montant. Mais les coopératives et d'autres défenseurs du logement ont soulevé plusieurs préoccupations :

- ▶ **l'absence de fonds de contrepartie** – l'Ontario a seulement promis 20 millions de dollars en argent neuf pour le logement, ce qui représente seulement 8 p. 100 des 245 millions qu'il doit contribuer;
- ▶ **les obstacles pour les coopératives** – l'Ontario veut que les promoteurs de logements offrent un apport de capitaux pour participer au nouveau programme. La plupart des nouvelles coopératives ou celles qui veulent prendre de l'expansion n'ont simplement pas les fonds nécessaires;
- ▶ **les loyers sont inabordables** – le loyer abordable est défini comme étant le loyer moyen du marché établi par la SCHL. Les loyers moyens sont beaucoup plus élevés que le montant que les locataires à faible, modeste et moyen revenu ne peuvent se permettre de payer.

Les membres des coopératives et le personnel de la FHCC ont organisé une campagne de lobbying à la fin de l'hiver pour attirer l'attention du gouvernement fédéral. Après avoir entendu nos préoccupations, le gouvernement fédéral a temporairement suspendu ses négociations avec l'Ontario. Pour en savoir plus, consultez la page d'accueil de la Région de l'Ontario à www.fhcc.coop ou appelez **Mark Goldblatt** au 1-800-465-2752 (230-2201 à Ottawa).